

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

"La durée d'une concession est déterminée par la loi.."

LE ministre d'État en charge de l'Énergie et des Ressources hydrauliques, Alain-Claude Bilie-By-Nze, aborde dans cet entretien, quelques questions que se pose l'opinion sur la nouvelle concession que vient d'accorder l'État à la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG).

Propos recueillis par
GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

La nouvelle concession signée entre la SEEG et l'État est d'une durée de 20 ans. Vu les nombreuses difficultés de la SEEG à assurer convenablement ses engagements vis-à-vis de sa clientèle, pourquoi n'avoir pas signé d'abord pour 5 ou 10 ans ?
Alain-Claude Bilie-By-Nze : Il existe une réglementation nationale issue de la loi sur les PPP qui fixe la durée des concessions, et une réglementation internationale. Si nous souhaitons amener la stabilité dans le secteur, il vaut mieux opter pour une convention dont le terme est un peu plus long que les 5 ou 10 ans que vous évoquez. Nous aurions pu

fixer la durée à 30 ans comme le prévoit la loi nationale mais nous avons choisi de signer pour 20 ans en respect de cette même loi. Nous prenons 20 ans parce qu'il faut offrir à la SEEG un outil juridique qui lui apporte la garantie de son investissement. La plupart des infrastructures qu'il faut renouveler coûtent extrêmement cher et le temps d'amortissement ne peut pas être en dessous de 5 ans. La seconde raison pour laquelle nous sommes allés sur 20 ans, c'est que, en réalité, l'État a fait le point sur la première concession accordée à Veolia. Elle comportait des forces et des faiblesses. Ayant fait le point sur ces forces et ces faiblesses, les experts nationaux qui ont travaillé sur la nouvelle concession ont veillé à mieux protéger

l'État, à offrir à l'entreprise les outils de sa rentabilité tout en s'assurant que le client bénéficie d'un service public de qualité.

Avec l'ouverture du marché, les ménages peuvent donc désormais s'équiper en panneaux solaires et effectuer des forages pour obtenir leur propre électricité et de l'eau potable ?

C'est ce qui se fait déjà aujourd'hui dans certaines zones du Gabon et même à la périphérie de Libreville. Nous sommes en contact avec des opérateurs intéressés. Pour l'essentiel, cette ouverture à la concurrence doit être assise sur des fondements juridiques beaucoup plus larges. C'est pour cela qu'il est nécessaire d'adopter les codes de l'électricité et de l'eau qui vont déterminer la part et la place de chaque opérateur de même que les conditions techniques et financières de leurs interventions auprès des ménages.

Doit-on s'attendre à des appels d'offres dans le secteur de la production et de la distribution de l'eau et l'électricité dans les prochaines semaines, les prochains mois ?

Le gouvernement a déjà lancé un avis à manifestation d'intérêt pour recruter un opérateur qui fournira de l'énergie solaire dans les zones périurbaines et rurales. La phase pilote de ce projet devrait démarrer entre février et mars 2022. Si elle est concluante, nous lancerons alors la phase d'implantation de cette entreprise qui, à terme, offrira à plus de 100 000 ménages la possibilité d'accéder à l'énergie dans les zones hors réseau public. Il est clairement indiqué que l'État peut rajouter des périmètres à la concession tout comme il peut en retrancher selon les conditions techniques ou économiques du moment.



Alain-Claude Bilie-By-Nze, ministre d'État, ministre de l'Énergie et des Ressources hydrauliques.

Le clin d'œil de *Lybek*



Transport ferroviaire : de bonnes performances en 2021

GMNN
Libreville/Gabon

EN 2021, la Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag) a réalisé un chiffre d'affaires de 63 milliards de francs entre janvier et septembre.

En effet, le volume global des marchandises acheminées par voie ferrée s'est apprécié de 6,5 %, à savoir 7,1 millions de tonnes comparativement à la même période l'an dernier. Cette performance a été soutenue par le trafic du manganèse (+7,9 %), des bois débités (+12,8 %) et des produits pétroliers (+19 %).

Suivant la même tendance, les passagers transportés durant la dite période ont été de 169 150 personnes. Une très forte augmentation due probablement à l'assouplissement des restrictions dans les déplacements entre le Grand Libreville et l'intérieur du pays. Des restrictions édictées par le gouvernement pour freiner la propagation de la pandémie de Covid-19 dans notre pays. Par contre, tous les autres produits connaissent un repli. Au niveau commercial, le chiffre d'affaires généré par les différentes prestations a baissé de 4,7 % en glissement annuel à 62,9 milliards FCFA.



La Setrag est restée l'an dernier sur les bons rails.

Photo: GRM/L'Union